



Piquets

Tuteurs, Poteaux

Des bois traités pour durer...

La garantie
d'un bois
durable...



Modèle d'attestation de traitement préventif

ATTESTATION DE
TRAITEMENT PREVENTIF N°

Suivant NF B 50-105-3

| Classe d'emploi selon EN 335 | 1 | 2 | 3.1 | 3.2 | 4 | |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Référence | | | | | 4 | 4 SP |
| Traitement conféré | <input type="checkbox"/> |

France métropolitaine : France métropolitaine et DOM :
 Traitement anti-termites : Traitement anti-bleu en service :

Nom du client : _____
 N° et date de la facture : _____
 Références du lot : _____
 Essences de bois : _____
 Procédé de traitement : _____
 Produit utilisé : _____
 (Voir instructions ci-dessous)

Fabricant : _____

Catégorie de la station de traitement : _____

L'apposition du logo
confirme la certification
du bois

Doit être certifié
CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+
atteste de la qualité de la prestation

Un procédé adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

Une efficacité confirmée

Un bois certifié CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

La seule utilisation d'un produit de préservation certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

Bois ronds ou équarris,
généralement appointés.
Ils sont destinés à être
plantés dans le sol pour
des usages divers tels que
clôture, signalisation, vigne,
arboriculture...

Ces produits sont de
pose simple, rapide et
économique.



PIQUETS, TUTEURS, POTEAUX

Performances

Du fait de leur implantation dans le sol, ces bois sont en classe d'emploi 4. Dans cet usage, ils sont sûrs en emplois et préconisations.

Les durées de vie attendues sont variables en fonction des utilisations.

Pour le traitement particulier des piquets de vigne et arboricole, la rétention demandée en certification CTB-B+ est la rétention 4 (SP), valeur qui permet d'atteindre une durée de vie supérieure à 15 ans.

Pose

Les bois certifiés CTB-B+ assurent la durée de vie de ces ouvrages.

Pour les pérenniser, il convient de :

- **proscrire tout usinage postérieurement au traitement.** Cependant, pour les découpes et les perçages hors sol, les surfaces mises à nues doivent être traitées avec un produit adapté pour tendre vers une reconstitution de la protection initiale
- **s'assurer du drainage adapté du pied** dans le cas de scellement béton de la partie enterrée

Entretien

Un bois certifié CTB-B+ en classe d'emploi 4 ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer la durabilité. Les blessures mécaniques doivent être traitées, au même titre que les perçages et recoupes, par un produit adapté pour cet usage.

*Conformément à la norme NFB 50-105-3,
il n'est pas possible d'utiliser des essences réfractaire
(épicéa) en classe d'emploi 4.*

Durée de vie réelle et garantie quelle différence ?

La durée de vie d'un ouvrage se caractérise par la classe de longévité définie dans le FD P20-651.

Une garantie contractuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.



Professionnel de la préservation du bois,
le titulaire CTB-B+ vous apporte les
informations pertinentes.

apporte la longévité
des bois préservés

Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

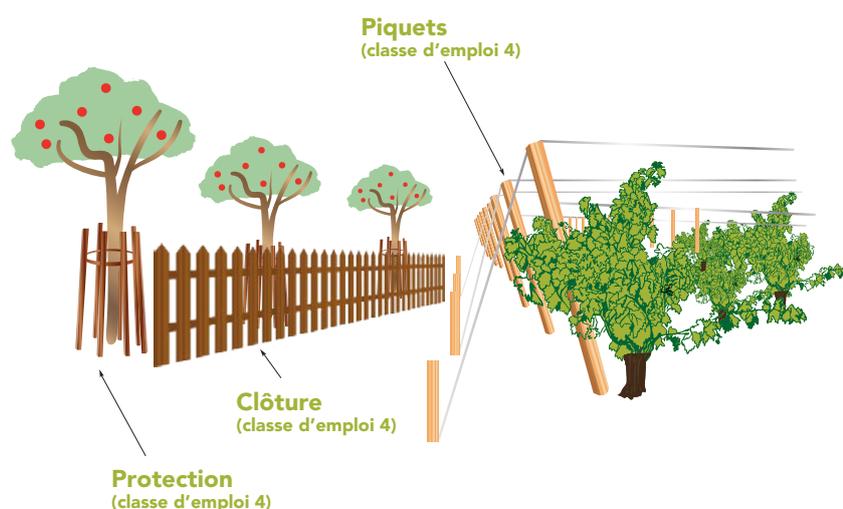
Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

| Classe | Conditions d'emploi | Mode de préservation | |
|--------|---|----------------------|-----------|
| | | Trempage | Autoclave |
| 4 | Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite | | X |



NB : schéma indicatif. Pour des durées de service supérieures à 15 ans, exigez une classe d'emploi 4SP.

Des bois traités pour durer...
www.ctbbplus.fr

CTB-B+ fait partie des certifications de référence
 du secteur durabilité-préservation des bois



Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

